

BHAP TECHNICAL

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION: 27379
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

2-Bromo-4'-hydroxyacétophenone..... 33%
Composés bromés apparentés..... 12%

DANGER

POISON

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT DE LA PEAU ET IRRITANT SÉVÈRE

CONTENU NET:

Laboratoires Buckman du Canada Itée

351, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 5V5

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:
1-450-424-4404

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Le produit est toxique pour les poissons. Tenir éloigné des lacs, ruisseaux et étangs. Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture, lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BHAP TECHNICAL est utilisé pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS

DANGER TENIR LOIN DES PERSONNES NON AUTORISÉES

Nuisible à fatal si ingéré, inhalé, ou absorbé par la peau. Corrosif pour les yeux et la peau. Une exposition répétée au produit peut causer une réaction allergène de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements, ainsi que toute contamination des aliments. Ne pas inhaler les vapeurs du produit. Les travailleurs manipulant le produit doivent porter les vêtements protecteurs, des gants résistants aux produits chimiques, écran protecteur et souliers de sécurité. Utiliser une cartouche filtrante approuvée pour les vapeurs organiques dans les endroits mal ventilés et durant les nettoyages, maintenances ou réparations. Se laver les mains et le visage avant de manger, boire, fumer ou utiliser la toilette. **Tenir éloigné de toutes sources de flamme.** Maintenir le contenant fermé lorsque non-utilisé.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Contact oculaire avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau ou avec les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))